

SCOT

L'orientation
du territoire
pour demain

du Grand Creillois

Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise,
Communauté de Communes de Pierre Sud Oise
Communes de : Laigneville - Mogneville - Monchy-Saint-Eloi



Syndicat Mixte du Grand Creillois

Schéma de Cohérence Territoriale

02. - BILAN DE LA CONCERTATION

approuvé par le Conseil Syndical le 26 mars 2013



Oise-la-Vallée

Agence d'urbanisme
et de développement
de la vallée de l'Oise

en collaboration avec



enviro-consult
CONSULTANTS
Air, Energie, Environnement, et au-delà la planète

Table des matières

PARTIE 1 LA CONCERTATION AVANT L'ARRET DU SCoT.....	5
1. <i>La Concertation dans le Grand Creillois : cadre et modalités</i>	5
2. <i>Les actions de la Concertation</i>	6
3. <i>Retours et contribution liés à la concertation</i>	13
PARTIE 2 LA CONCERTATION APRES L'ARRET DU SCoT	14
1. <i>Recueil des avis des personnes publiques associées et concertées</i>	14
2. <i>L'enquête publique</i>	15
3. <i>Remarques et modifications du document</i>	16

*Le Syndicat Mixte du Grand Creillois
remercie toutes les personnes qui ont
participé aux travaux et ont apporté
leur contribution.*

Partie 1 La concertation avant l'arrêt du SCoT

1. La Concertation dans le Grand Creillois : cadre et modalités

1.1. Le cadre de la Concertation

La loi SRU a inscrit la concertation lors de l'élaboration d'un SCoT (article L.300-2 du code de l'urbanisme). Ceci a été renforcé par la loi Grenelle. Elles ont souhaité rendre plus claires et plus démocratiques les politiques d'urbanisme. La concertation au sens du code de l'urbanisme consiste à l'établissement d'un débat préalable au projet définitif. Elle s'appuie sur le principe de « démocratie et de décentralisation ». Afin d'accroître la participation des citoyens à l'élaboration des documents d'urbanisme, la loi prévoit que :

- la concertation avec la population doit être systématiquement organisée lors de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale
- l'enquête publique s'applique aux schémas de cohérence territoriale.

BRÈVES

Le SCoT du Grand Creillois, finalisé

Démarré en 2007, le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois (SCoT), vient de se conclure avant l'ultime étape réglementaire.

Trois grandes phases d'élaboration le constituent : le **Diagnostic Initial**, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**, et le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, sorte de mode d'emploi du PADD. Le DOO a été présenté officiellement à Montcy-Saint-Denis le 30 septembre dernier lors des « Rencontres du Grand Creillois ».

Un SCoT exemplaire dans sa conception...

Les élus ont construit pour les dix ans à venir un projet d'aménagement et de développement à la fois ambitieux et réaliste, prenant en compte les atouts du grand creillois, espace incontournable de vie, d'emploi et de projets, et des enjeux de demain. Parmi les premiers SCoT élaborés après la Grenelle II, ce SCoT est exemplaire à plus d'un titre puisque les

enjeux environnementaux et énergétiques ont été au cœur de sa conception, les élus s'attachant à créer un espace de concertation entre monde urbain et monde périurbain et rural.

...**et au plus près des préoccupations des habitants**

Trois grands axes, proches des préoccupations de nos concitoyens ont été dégagés :

1) **Vivre dans le Grand Creillois demain** : la préservation des terres agricoles, l'environnement, la valorisation des berges de l'Oise, la revitalisation des centres-villes et des centres bourgs.

2) **Travailler dans le Grand Creillois demain** : via un nouveau projet économique et industriel, avec le choix d'une limitation de nouvelles zones économiques et la requalification ou la ré-industrialisation de sites déjà existants, le réajustement de

périphéries, les perspectives de développement ouvertes par la liaison à grande vitesse Creil Roissy, l'agriculture de demain.

3) **Se déplacer dans le Grand Creillois demain** : la connexion au réseau LGV, le projet urbain et ferroviaire "gare, cour d'aggl'o", la liaison Creil/Chambly, la valorisation de l'étoile ferroviaire de Creil et les pôles d'échanges multimodaux, le projet canal Seine-Nord Europe, une meilleure articulation des réseaux de bus, l'aménagement de circulations douces.

SCoT du Grand Creillois
100 km² (de Saint-Léger-d'Esserent à Laigeville) • 14 communes •
2 communautés de communes (La CAC, Pierre-Sud-Oise) et 13 communes de la Communauté de la Vallée Dorée (Laigeville, Mogyeville, Montcy-Saint-Eloi) • 88 400 habitants.



1.2. Les modalités de Concertation dans le Grand Creillois

Les champs et les registres que couvre le Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Grand Creillois sont multiples : les déplacements, l'urbanisme, l'environnement, l'habitat, le tourisme, le développement économique...

Cependant la vraie difficulté réside dans la capacité à traduire des orientations sectorielles en orientations stratégiques, c'est-à-dire transversales, qui intègrent plusieurs domaines de compétences dans une logique de cohérence territoriale.

Par délibération en date du 13 septembre 2007, le Conseil Syndical a décidé d'engager la concertation préalable du Schéma de Cohérence Territoriale selon les modalités suivantes :

- Information par voie de presse (bulletins municipaux et intercommunaux)
- Réunion(s) publique(s)
- Recueil d'avis (tenue de registre(s))
- Réalisation d'une exposition qui pourra être ambulante et/ou d'un forum

2. Les actions de la Concertation

2.1. Information par voie de presse

Les articles :

Le SCoT a fait l'objet de plusieurs articles tant dans les journaux municipaux qu'intercommunaux de juin 2008 à début 2012. Ce sont les deux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui ont été à l'origine de la plupart des articles.

La presse locale telle Oise Hebdo ou le Courrier Picard ont également publié des articles sur le sujet.

Au total, c'est d'une vingtaine d'articles dont a bénéficié le SCoT du Grand Creillois.

Les annonces de réunions :

Les journaux ont également permis la communication des dates importantes. La presse locale a été informée et invitée pour toutes les réunions publiques.

Les communiqués de presse :

Deux communiqués de presse ont été transmis à la presse pour les deux séries de réunions publiques.

Lundi 07 Juin 2010

CREIL À quoi ressemblera l'agglomération dans dix ans ?

Vendredi, Christian Grimbert présentait les orientations retenues dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Sauvegarder la nature, réinvestir les centres-villes font partie des priorités.



« Le pari du SCoT, c'est de rendre ce territoire attractif », explique Christian Grimbert en préambule de la réunion. Derrière ces quatre lettres se cache un document d'urbanisme qui planifie les politiques publiques pour les dix prochaines années. La seconde phase concernant les orientations vient juste de s'achever.

« Nous ne voulons pas devenir la banlieue d'ortoir de l'Île-de-France », proclame le président de l'agglomération. Pour cela, le SCoT prévoit une urbanisation maîtrisée afin de laisser une large place aux espaces verts, le tout lié à un développement économique soutenu.

« Réutiliser les friches »

Actuellement, seulement 3,3 % des espaces naturels font l'objet d'un classement. Pas assez pour Christian Grimbert et ses confrères qui veulent plus avec une priorité : sauvegarder les rivières.

Dans la salle, Jean-Paul Legrand, adjoint à la mairie de Creil, acquiesce. « La rivière est un atout. Nous menons une réflexion sur l'activité portuaire autour de la plaisance. Une étude a été commandée par la ville. »

Pour le logement, la volonté politique est de reconstruire dans les centres villes plutôt que de s'implanter sur des terrains agricoles. « Il faut réutiliser au maximum les friches industrielles », commente le président.

Quant à l'extension des zones commerciales, elle sera freinée. Un soulagement pour plusieurs habitants présents qui voient d'un mauvais œil l'agrandissement de la zone de Saint-Maximin.

Enfin, côté développement économique, le SCoT mise sur la plateforme chimique de Villers-Saint-Paul qui est sous-utilisée.

« J'ai reçu une entreprise japonaise très intéressée car toutes les infrastructures sont en place », précise Christian Grimbert.

SCoT du Grand Creillois

L'avenir de notre territoire : Et si on en parlait ensemble !

Le territoire de Monty Saint-Eloi s'est associé aux communes de Laigneville, Mognenville et aux communautés de communes de l'Agglomération Creilloise et de Pierre-sur-Oise pour réaliser un Schéma de Cohérence et d'Orientations de Territoire (SCoT).
 Comment le faire ? À quel coût ? À quel moment ? À imaginer l'aménagement de notre bassin de vie et l'emploi pour les 10 ans à venir.

Cette réflexion a commencé depuis fin 2007, et a déboué par un état des lieux : le diagnostic. S'en suit une volonté politique avec les enjeux pour différents secteurs : habitat, le transport, le développement durable, l'économie, le tourisme - Le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD).
 Échangeons, et construisons tous ensemble notre avenir !
 Quatre réunions publiques sont organisées pour que chacun puisse s'exprimer. Ce sera l'occasion de vous présenter :
 - Le principe d'un SCoT
 - Les éléments du diagnostic
 - L'ébauche du PADD

Ensuite, se déclinent en document d'orientation générale qui sera opposable aux documents d'urbanisme des communes.

Qual projet pour le Grand Creillois ?

Venez vous exprimer... à 18h30 :

26 mai CRAMOISY Mairie de Cramoisy	27 mai LAIGNEVILLE Mairie de Laigneville	28 mai ST LEU D'ESSERINT Mairie de St Leu d'Esserint	4 juin CRBL Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise et de Pierre-sur-Oise
--	--	--	--

SCoT du Grand Creillois *Le territoire de Monty Saint-Eloi s'est associé aux communes de Laigneville, Mognenville et aux communautés de communes de l'Agglomération Creilloise et de Pierre-sur-Oise pour réaliser un Schéma de Cohérence et d'Orientations de Territoire (SCoT).*

2.2. Réunions publiques

Afin de permettre aux habitants de prendre connaissance du projet mais également afin de leur permettre de découvrir ce qu'est un SCoT, deux séries de réunions ont été organisées.



Réunion de concertation organisée à Monchy-Saint-Eloi le 30 septembre 2011

Première série de réunions publiques en 2010

- Le mercredi 26 mai en mairie de Cramoisy
- Le jeudi 27 mai au complexe Raymond Devos à Laigneville
- Le vendredi 28 mai au siège de la communauté de communes de Pierre Sud Oise à St Leu d'Esserent
- Le vendredi 4 juin au siège de la communauté de l'Agglomération Creilloise à Creil

Ces réunions publiques ont été l'occasion de présenter le diagnostic et les enjeux du territoire ainsi que les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

A cette occasion un livret « Le SCoT du Grand Creillois, Quel projet, pour quel territoire ? » a été édité et distribué.

Des panneaux ont été exposés et une présentation dynamique du SCoT a également été réalisée.

Les dates de ces réunions ont fait l'objet de publications dans les journaux locaux « Le Bonhomme Picard », « Le Parisien », « Oise Hebdo ». Elles ont également été annoncées

sur les sites Internet et/ou les journaux des communes et EPCI ainsi que sur le site Internet du SCoT.

Des cartons d'invitation ont été également distribués et un mailing aux partenaires a été également fait.

Deuxième série de réunion publique en 2011

Le vendredi 30 septembre en salle polyvalente de Monchy Saint Eloi.

Cette réunion a été l'occasion de présenter le Document d'Orientations et d'Objectifs. Une nouvelle série de panneaux a été exposée et a fait l'objet d'une présentation orale. Une présentation dynamique a également été réalisée ainsi que trois séquences filmées introduisant les différentes thématiques « vivre, travailler, se déplacer ». Cette réunion a été annoncée sur les sites Internet et/ou les journaux des communes et EPCI ainsi que sur le site Internet du SCoT.

Réunion	Principales réflexions
Première série de réunions publiques	Pas de commentaires de fond sur le document
Deuxième série de réunions publiques	<p>Pertinence du périmètre du territoire ?</p> <p>Quel type de tourisme pour le territoire ?</p> <p>Comment mieux se servir des rivières du territoire et notamment de l'Oise ?</p> <p>Rôle du commerce et de la zone de Saint-Maximin par rapport au territoire ?</p> <p>Comment vont être intégrées la déviation de Saint-Leu-d'Esserent et la liaison Roissy-Picardie ?</p>

2.3. Réunions avec les communes et les EPCI du territoire

Dès le début de l'élaboration du document, et afin de connaître leurs attentes et leur vision du territoire les maires des 14 communes ont été rencontrés entre février et juin 2008 par l'Agence d'Urbanisme et le Syndicat Mixte du Grand Creillois (SMGC).

Tout au long de l'élaboration du SCoT, les Mairies et Présidents de la Communauté de l'Agglomération Creilloise et de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise, ont eu la possibilité d'avoir des réunions de présentations (point d'avancée, explications techniques, etc.).

2.3.1. Phase de diagnostic

Présentations aux communes et aux EPCI

- En conseil municipal de Saint-Maximin (juin 2008)
- En conseil municipal de Nogent-sur-Oise (mai 2008)
- En commission urbanisme à Saint-Leu-d'Esserent (mai 2008)

Présentations et concertation inter-territoire

- Liancourtois / le 12 novembre 2009 au complexe R. Devos de Laigneville (Laigneville, Mogneville, Monchy-Saint-Eloi)
- Pierre Sud Oise / le 17 novembre 2009 au centre Louis Aragon à Saint Maximin (Cramoisy, Maysel, Rousseloy, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast Lès Mello, Thiverny)
- Communauté d'agglomération Creilloise / le 25 novembre 2009 en salle du Conseil Municipal de Creil (Creil, Montataire, Nogent sur Oise, Villers Saint Paul)

Des présentations de l'avancée du SCoT ont été faites dans le cadre des comités de coordination (CoCor – réunion bimensuelle réunissant les directeurs et chefs de service) de la CAC :

- 26/02/09 – principaux chiffres.

Réunion	Principales réflexions
Présentation aux communes et EPCI	Pertinence du périmètre Corrections d'erreurs
Présentation et concertation inter-territoire	Pas de remarques sur le fond du diagnostic Corrections d'erreurs

2.3.2. Phase de PADD

Réunion préparatoire à la réalisation du PADD

- Lancement du PADD le 12 décembre 2009 au siège de la CAC.
- Ateliers autour de quatre thématiques (habitat / économie / transport / grands projets) les 4 et 5 mars 2010 au siège de la CAC.

Présentations aux communes et aux EPCI

- En conseil municipal de Creil (2010)
- En commission à la communauté de communes Pierre Sud Oise (avril 2010)

Les techniciens ont été associés spécifiquement (et ont été invités dans des réunions transverses avec les autres experts du territoire : partenaires/associations) :

- A une conférence des urbanistes (Creil, Montataire, Nogent sur Oise, Villers Saint Paul) qui s'est tenue au siège de la CAC le 18/10/10.

Des présentations de l'avancée du SCoT ont été faites dans le cadre des comités de coordination de la CAC :

- 02/12/10 – PADD et principales discussions du DOO.

Réunion	Principales réflexions
Réunion préparatoire	Thématiques transversales à traiter : friches, l'environnement, l'énergie et les questions d'image Logement : nécessité de prendre en compte toutes les populations du territoire

	<p>Economie : préparation de l'accueil de grandes infrastructures mais également travailler sur les questions de maintien de l'activité agricole</p> <p>Transport : une réelle interrogation quant aux transports collectifs et aux circulations douces</p> <p>Grands projets : parler des berges des trois rivières et mettre en place un grand projet autour de l'étoile ferroviaire</p>
Présentation aux communes et EPCI	<p>Pas de remarques sur le fond du PADD</p> <p>Question sur la densité</p>

Réunion	Principales réflexions
Présentation aux communes et EPCI	<p>Impacts du DOO pour la commune</p> <p>Pas de remarques sur le fond mais plus sur la mise en compatibilité et la mise en œuvre du SCoT</p>
Réunion de présentation du 1 ^{er} juillet	<p>Pas de remarques sur le fond du DOO</p> <p>Densité</p> <p>Déviations de Mogneville et impacts du SCoT sur celle-ci</p> <p>Bonne prise en compte de l'agriculture</p>

2.3.3. Phase de DOO

Présentations aux communes et aux EPCI

- En conseil municipal de Nogent-sur-Oise (septembre 2011)
- En réunion de travail à Maysel (mars 2012)

Une réunion de présentation du DOO, pour les élus du territoire, s'est tenue le 1er juillet 2011 au siège de la CAC.

Les techniciens ont été associés spécifiquement (et ont été invités dans des réunions transverses avec les autres experts du territoire : partenaires/associations) :

- Une réunion technique de présentation du DOO le 10/02/12 où toutes les communes et tous les EPCI étaient invités.

Des présentations de l'avancée du SCoT ont été faites dans le cadre des comités de coordination de la CAC :

- 31/03/11 – méthodologie et DOO.

Suite à ces différentes instances, des remarques ont pu être adressées au Président du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Creillois (SMGC).

2.4. Réunions avec les personnes publiques associées et concertées

2.4.1. Phase de Diagnostic

Comités techniques :

L'année 2008 et une grande partie de l'année 2009 ont été l'occasion de rencontrer les partenaires techniques, associations et personnes publiques associées lors de Comités techniques. Y étaient associés également les techniciens des communes et EPCI.

Ces comités techniques dont la tenue était régulière, traitaient des différentes thématiques abordées dans le diagnostic : habitat, économie, environnement, transport, équipements, tourisme, foncier, services à la population...

Ces réunions se sont déroulées dans les locaux de l'Agence d'Urbanisme sauf pour la thématique environnement qui s'est déroulée

pour partie à la mairie de Monchy Saint Eloi puis sur le terrain.

Réunion de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées et concertées

- Le 17 décembre 2009 à la CAC

Les personnes invitées sont les personnes publiques associées telles l'Etat, les AOT, la Région, le Département, VNF, la SNCF, RFF, le Ministère de la Défense, les chambres consulaires, les EPCI voisins, CRPF.

Ont été également conviées à ces réunions : l'ADEME, l'ATMO, le Conservatoire des sites naturels de Picardie, le CAUE, l'ONF, le CPIEVO, les associations des jardins familiaux, de la mémoire industrielle, Lutèce, Picardie Naturel, le STAC, le comité pédestre des randonneurs, l'université Picardie Jules Vernes.

2.4.2. Phase de PADD

Le 23 février 2010, une réunion spécifique avec les agriculteurs, la chambre d'agriculture, les Elus et les techniciens s'est tenue au siège de la CAC afin de discuter du devenir du territoire agricole, des enjeux et des attentes des agriculteurs.

Réunion de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées et concertées

- Le 20 mai 2010 : présentation du PADD

Les personnes invitées sont les personnes publiques associées telles l'Etat, les AOT, la Région, le Département, VNF, la SNCF, RFF, le Ministère de la Défense, les chambres consulaires, les EPCI voisins, CRPF.

Ont été également conviées à ces réunions : l'ADEME, l'ATMO, le Conservatoire des sites naturels de Picardie, le CAUE, l'ONF, le CPIEVO, les associations des jardins familiaux, de la mémoire industrielle, Lutèce, Picardie Naturel, le STAC, le comité pédestre des randonneurs, l'université Picardie Jules Vernes.

2.4.3. Phase de DOO

Journée de consultation :

Par ailleurs, le 11 février 2011, une journée de consultation traitant des 4 principales thématiques

(environnement/transport/habitat/économie)

s'est tenue dans les locaux de l'Agence d'Urbanisme. Elle a été l'occasion de partager avec les partenaires, les prescriptions et recommandations à écrire dans le DOO afin de permettre aux Elus d'en débattre et d'arriver à mettre en œuvre leur vision partagée du territoire pour les prochaines années.

Réunion de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées et concertées

- Le 17 octobre 2011 : présentation du DOO

Les personnes invitées sont les personnes publiques associées telles l'Etat, les AOT, la Région, le Département, VNF, la SNCF, RFF, le Ministère de la Défense, les chambres consulaires, les EPCI voisins, CRPF.

Ont été également conviées à ces réunions : l'ADEME, l'ATMO, le Conservatoire des sites naturels de Picardie, le CAUE, l'ONF, le CPIEVO, les associations des jardins familiaux, de la mémoire industrielle, Lutèce, Picardie Naturel, le STAC, le comité pédestre des randonneurs, l'université Picardie Jules Vernes.

Enfin, suite à une demande écrite, le ROSO a été reçu le 17 janvier 2012 dans les locaux de la CAC permettant de faire un point sur l'avancée de l'élaboration du document. Le ROSO a été à nouveau reçu le 22 février 2012 dans le cadre d'une réunion de travail, afin que l'association puisse contribuer grâce à ses connaissances environnementales à enrichir voire proposer des corrections du DOO dans les locaux de l'Agence d'Urbanisme.

Une présentation de l'avancée de l'élaboration du SCoT a été faite le 31 janvier 2012 à la Fédération de Chasse dans les locaux de la CAC.

2.7. Réalisation d'une exposition qui pourra être ambulante et/ou d'un forum

Une première exposition a été réalisée pour les réunions publiques de mai/juin 2010.

Elle présentait :

- Ce qu'est un SCoT
- Le territoire du Grand Creillois
- Les défis à relever pour le territoire
- Une carte provisoire du PADD



Cette exposition a été prêtée à la communauté de communes Pierre Sud Oise en mai 2010 puis à la mairie de Nogent en juin 2010.



Une deuxième exposition présentant les trois thématiques « vivre, se déplacer, travailler » a été mise à disposition et commentée en septembre 2011 lors de la réunion publique.

Une exposition complémentaire traitant des questions énergétiques et du climat a été également réalisée. Ainsi 4 panneaux, ayant une volonté forte d'être pédagogiques ont également été présentés lors de la réunion publique du 30 septembre 2011.



3. Retours et contribution liés à la concertation

Les réunions publiques, n'ont eu que peu d'impact auprès des habitants, ce sont essentiellement les Elus qui ont été présents.

Un seul formulaire de contact a été envoyé au SCoT et aucune remarque n'a été inscrite dans le registre.

Les collectivités membres du SCoT, les partenaires et les personnes publiques associées et consultées se sont abondamment mobilisées et exprimées lors de l'élaboration du SCoT.

Les nombreuses contributions reçues par courrier et mail (Chambre d'Agriculture, DREAL, DDT, STAC, CRPC, CCITO, bailleurs, SMTCO, le ROSO...), ont permis d'enrichir le SCoT du Grand Creillois tout autant que les discussions et les réunions.

Lorsque les remarques concernaient des corrections ou ajouts au Diagnostic ou/et l'Etat

Initial de l'environnement, elles ont été prises en compte.

Quand cela concernait plutôt des prescriptions/préconisations du DOO, elles ont été discutées en bureau.

A l'issue de cette concertation, les questions qui subsistent portent essentiellement sur la consommation des terres agricoles et la protection des espaces naturels, la densité et l'intégration des grands projets au territoire.

Le bilan de la concertation ne remet donc pas en cause la poursuite de la procédure, en effet, les Elus, les partenaires et les habitants ont pu au cours de la procédure d'élaboration, prendre connaissance du projet et intervenir lorsqu'ils l'ont jugé nécessaire.

Partie 2 La concertation après l'arrêt du SCoT

1. Recueil des avis des personnes publiques associées et concertées

Comme avant l'arrêt du SCoT, les Elus ont décidé de demander l'avis non seulement des personnes associées de part le Code de l'Urbanisme (Art. L.122-8) mais également à toutes les personnes qui avaient été invitées dans le cadre des réunions de concertation avec nos partenaires.

Ainsi, 45 demandes d'avis ont été envoyées, le Syndicat Mixte du Grand Creillois a reçu 18 avis (et 1 avis rendu hors délai mais donc le SMGC tient compte) tous favorables ou favorables avec réserve(s) :

Tous les avis, sauf celui de l'ABF, ont été reçus avant la mi juillet soit avant le délai de 3 mois prévu par le Code de l'Urbanisme. Celui de l'ABF a été transmis en février 2013 lors de la réunion de présentation des modifications aux PPA et aux personnes ayants participées à l'enquête publique. Les remarques de l'ABF ont néanmoins été prises en considération.

Institution	Avis
Préfecture de l'Oise	Avis favorable
Autorité environnementale (DREAL)	Avis favorable
Conseil Régional de Picardie	Avis favorable
Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de l'Oise	Avis favorable
Conseil Général de l'Oise	Avis favorable
Parc Naturel Oise-Pays-de-France	Avis favorable
Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Oise	Avis favorable - Sous réserve
Chambre d'Agriculture de l'Oise	Avis favorable - Sous réserve
Syndicat Mixte des Transports de l'Oise	Avis favorable
La Ruraloise	Avis favorable
Centre Régional de la Propriété Forestière	Avis favorable
Communauté de l'Agglomération Creilloise	Avis favorable
Monchy Saint Eloi	Avis favorable
Pays du Clermontois	Avis favorable
Gouvieux	Avis favorable
Cires Lès Mello	Avis favorable
SNCF	Avis favorable
Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise	Avis favorable - Sous réserve
Architectes des Bâtiments de France	Avis favorable - Sous réserve

2. L'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du 1^{er} au 31 octobre 2013. M. Gabriel Guitteny en était le Commissaire enquêteur.

L'arrêté du Président a été certifié exécutoire le 11 septembre et a fait l'objet d'un envoi avec les affiches aux mairies et aux EPCI du SMGC. Les affiches étaient conformes aux caractéristiques de l'arrêté du 24 avril 2012.

La première parution a été faite dans Le Parisien et Oise Hebdo le 12 septembre.

Une première réunion de travail a eu lieu avec le commissaire enquêteur, et suite à des échanges de courriels en amont, afin d'expliquer le dossier et de vérifier qu'il était complet.

La deuxième parution a été faite dans les mêmes journaux respectivement le 3 et le 4 octobre.

Lors de l'enquête publique, les dossiers complets étaient disponibles dans les 14 mairies et les 2 EPCI et 5 registres pour déposer les remarques étaient mis à disposition à la CAC, PSO, Montataire,

Laigneville et Villers-Saint-Paul. Ces lieux ont également été les lieux des 5 permanences du Commissaire Enquêteur :

- 4/10/12 : CAC
- 13/10/12 : Montataire
- 19/10/12 : PSO
- 22/10/12 : Villers-Saint-Paul
- 31/10/12 : Laigneville

Suite à la clôture de l'enquête, le Commissaire enquêteur a présenté ses conclusions le 4 décembre 2012 : avis favorable avec une réserve concernant l'interdiction des installations ICPE.

Dix avis ont été donnés :

- Conseil de développement de la CAC
- Communes de Laigneville et Saint-Leu-d'Esserent
- Immochan
- 4 habitants
- 1 exploitant agricole
- Europe écologie les Verts

3. Remarques et modifications du document

Suite aux remarques des PPA et de l'enquête publique 3 Bureaux Syndicaux ont eu lieu en décembre 2012 et janvier 2013. Ils avaient pour but de balayer l'ensemble des remarques afin que les Elus puissent apporter des modifications, compléments et corrections au document arrêté.

Les remarques étaient de trois formes :

- Des erreurs ou des contradictions qui ont été systématiquement corrigées et éclaircies,
- Des demandes de compléments techniques plutôt dans la partie diagnostic qui ont été prises en compte dans la mesure du possible,
- Des demandes de modifications relevant d'arbitrages politiques. Elles portaient notamment sur :

Les espaces naturels et agricoles :

- PADD : intégration de la notion de campagne et des anciennes carrières remblayées,
- DOO : intégration des coupures d'urbanisation sur la carte de synthèse, possibilité de remise en état des continuités de Laigneville et Saint-Maximin et restauration des pelouses calcicoles et des zones humides y compris si celles-ci sont localisées dans des secteurs boisés.

L'économie :

- PADD : développement de l'activité portuaire,
- DOO : zone de Mogneville, installations classées ICPE, possibilité de contournement des activités économiques par les circulations douces

L'urbanisme :

- PADD : reconquête par le piéton, atténuer les effets de coupure

Les projets urbains :

- DOO : ajout d'un chantier n°6 sur la réalisation d'un cœur d'agglomération autour de la gare de Creil et de l'avenue de l'Europe.

Les Transports :

- DOO : intégration des circulations douces et des transports en commun dans les projets routiers, entretien des bords de route.

Les autres thématiques abordées :

- PADD : volonté de faire émerger un InterSCoT et des mises en réseaux et des complémentarités
- DOO : gens du voyage

Une réunion a permis de réunir à la fois les personnes publiques associées et concertées et les participants de l'enquête publique afin de leur présenter les modifications retenues et d'en débattre avec eux. Une trentaine de personnes étaient présentes dont l'ABF, le Conseil de Développement, le SMTCO, RFF, le conseil régional, le conseil général, la CCIO, le PNR, la chambre d'agriculture, Europe Écologie Les Verts, l'association Lutèce, le Roso...

Cette démarche a été particulièrement appréciée par les différents partenaires.

avec le soutien financier de la Région Picardie



& du Département de l'Oise



& de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Agence d'urbanisme
et de développement
de la vallée de l'Oise

13, allée de la Faïencerie
60100 CREIL
Tél. : 03 44 28 58 58
Fax : 03 44 28 58 60
www.oiselavallee.org
E-mail : information@oiselavallee.org